

Premières Nouvelles de la Krutenau

N°23

4.00 Francs

Déc - Jan - Fév. 1983 - 84



ça bouge dans l'îlot du
Renard Prêchant

SOMMAIRE

- Tribune libre: Les A.P.F.S. 2
- Editorial 3
- Les rapports localifs 4 et 5
- Sainte Madeleine:
le couvent des Repenties 6 et 7
- L'Îlot du Renard-Préchant:
ça bouge... 8 et 9
- Les enfants du quartier
s'expriment 10
- L'histoire du CARDEK:
1973-76 11 à 13
- Rue du Jeu de Paume comme
une fable de La Fontaine 14
- Petites informations 15
- La Krutenau - Poème 16

CARDEK

Comité d'Action pour la
Réhabilitation sociale de la Krutenau
16, rue de l'Abreuvoir
67000 Strasbourg - Tél. (88) 37.30.73
(les matins entre 11 h et 12 h)

Adhésions. — Si vous souhaitez apporter votre soutien au CARDEK, vous pouvez devenir membre de l'association. Vous serez régulièrement informé du travail de l'association et invité à y participer. Vous recevrez également les *Premières Nouvelles de la Krutenau*.

La cotisation ordinaire est fixée à 25 francs, la cotisation de soutien à 100 francs. Envoyez votre cotisation avec vos nom et adresse au CARDEK à l'adresse ci-dessus.

Permanence. — Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le travail de l'association, n'hésitez pas à nous contacter: le CARDEK tient une permanence tous les jeudis de 18 h à 20 h au 16, rue de l'Abreuvoir.

Dans le cadre de cette permanence, un avocat se tient gratuitement à votre disposition de 19 h à 20 h pour vous conseiller sur tous les problèmes juridiques que vous pouvez rencontrer.

EDITORIAL

Le Bilan Social de l'Opération Programmée réalisé par le CARDEK et paru en juin 1982 a suscité un réel intérêt aussi bien à Strasbourg que dans de nombreuses villes françaises. En effet de nombreuses associations et organismes publics strasbourgeois ainsi que plusieurs dizaines de municipalités françaises ont passé commande de ce dossier, que notre association a mis plus d'un an à constituer. A tel point qu'aujourd'hui, il a fallu procéder à une nouvelle édition!

Faut-il pour autant en conclure que nos propositions en matière de restauration de l'habitat ancien ont permis à d'autres quartiers, d'autres villes, de voir les choses se dérouler autrement? Rien n'est moins sûr.

L'IMPACT DU «BILAN SOCIAL» AU NIVEAU NATIONAL

Un des objectifs du «Bilan Social de l'Opération Programmée de la Krutenau» réalisé par le CARDEK fut de porter le débat au niveau national. Le Ministère du Logement, intéressé par notre démarche, a non seulement contribué à la diffusion du document, mais a également permis d'aller au-delà de la situation strasbourgeoise en organisant un débat au Ministère sur la politique générale en matière d'amélioration de l'habitat ancien. Nos propositions, ainsi que celles d'autres associations nationales ont été entendues. Nous espérons que dans ce cadre, la réforme du logement que l'on nous laisse entrevoir depuis des années saura tenir compte de ces propositions dont le but premier vise au maintien des habitants dans leur quartier.

Quant aux collectivités locales et plus particulièrement la Ville de Strasbourg, quel enseignement ont-elles tirées de ce Bilan Social?

A STRASBOURG, L'OPERATION PROGRAMMEE DE LA GRAND'RUE

Pour mémoire rappelons qu'au moment de sa parution, la Ville de Strasbourg lançait sa seconde Opération Programmée d'Amélioration dans le secteur de la Grand'Rue. Lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 18 octobre dernier, un premier bilan de cette Opération a été dressé.

Comme à la Krutenau, la Municipalité s'est montrée satisfaite, à grand renfort de données chiffrées concernant le montant des subventions allouées par l'Etat et le nombre de logements qui devraient être restaurés; comme à la Krutenau les habitants et les associations se montrent réservés sinon critiques: manque de logements tiroirs, crainte de la destruction d'un quartier vivant et populaire, angoisse des personnes âgées face à un changement radical de leur quotidien.

Le quartier de la Grand'rue connaîtra-t-il la mutation sociale qu'on a pu observer à la Krutenau? Il est fort à craindre que oui à moins qu'une réelle priorité soit donnée au logement social à la Grand'rue, à la Krutenau, mais également sur l'ensemble des quartiers anciens de Strasbourg.

C'est la condition sine qua non pour les habitants non fortunés des quartiers proches du centre-ville de pouvoir rester dans LEUR quartier.

Alain JUND



Premières Nouvelles de la Krutenau

Abonnement. — Pour 6 numéros trimestriels:

- 20 francs pour les habitants de la Krutenau (distribué par porteur spécial),
- 40 francs hors Krutenau (tarif poste).

Envoyez vos nom et adresse au CARDEK à l'adresse ci-dessus avec le coût de l'abonnement.

Premières Nouvelles de la Krutenau
n° 23

- Directeur de publ.: Patrick HAAG
- Commission paritaire: en cours
- Composition, impression:
ICAL, rue des Serruriers, Strasbourg

DU NOUVEAU DANS LES RELATIONS LOCATAIRES-PROPRIETAIRES

Dans de précédents numéros des **PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU**, nous abordions les apports de la loi **QUILLIOT**; il nous restait à parler plus précisément d'une partie novatrice de cette loi:

L'organisation des rapports collectifs dans les relations entre locataires et propriétaires.

Voilà qui est fait, dans cet article. Vous y trouverez la « théorie », c'est-à-dire, le cadre que propose la loi. Il est trop tôt pour parler de ce qu'il en sera dans la pratique. Sachez surtout, que l'efficacité de ces nouveaux moyens dépendra pour une grande part de ce que les locataires mettront en œuvre.

On peut noter cependant qu'avant la loi Quillot, les locataires avaient quand même la possibilité de s'organiser pour mieux défendre leurs revendications et créer un rapport de forces.

L'exemple du « 14, rue du Jeu-de-Paume » décrit plus loin (page 14 de ce journal), est là pour nous le rappeler. En effet, les locataires du « 14, rue du Jeu-de-Paume » se sont regroupés, entr'aïdés et ont créé leur association, « pour que le promoteur ne réalise pas une opération juteuse », comme ils nous l'expliquent si bien dans leur article.

Nous ne manquerons pas d'illustrer également dès que possible les applications de la loi Quillot par des exemples et expériences vécues par des associations de locataires dans leurs immeubles.

G. ZALAPJ J.-F. SCHELSCHER, J. LICHTI

Une première fois, en 1948, le législateur a pris des mesures tendant à protéger le locataire. Mais ces mesures ne concernent plus aujourd'hui que l'habitat ancien.

Un rééquilibrage nécessaire pour le secteur libre

Les locataires du secteur libre, eux, n'étaient en rien protégés. La loi Quillot est venue combler en partie cette regrettable lacune. La loi, en effet, prévoit un ensemble de dispositions réglementant les droits et devoirs entre chaque locataire et propriétaire.

Ces mesures tendent à créer une égalité plus réelle entre locataire et propriétaire, à rééquilibrer les **RELATIONS INDIVIDUELLES**.

...AU DROIT A L'ACTION COLLECTIVE

Ce rééquilibrage est le bienvenu, mais la loi Quillot va au-delà: **POUR TOUS LES TYPES DE LOGEMENTS** (secteur de la loi de 1948, HLM, secteur libre...), elle reconnaît la **DIMENSION COLLECTIVE** des rapports locatifs.

Des locataires, unis dans une association, qui refusent une augmentation des charges jugée excessive, seront bien mieux entendus qu'un locataire isolé! La loi Quillot reconnaît officiellement la faculté pour les locataires de se constituer en association pour défendre leurs intérêts. Elle pose ainsi des jalons vers une **LIBERTE VERITABLE**: si les locataires le veulent, c'en est fini de la « liberté du renard dans un poulailler », tant il est vrai que pour le logement comme dans tous les domaines, **L'UNION FAIT LA FORCE**.

Un progrès indiscutable

Bien des propriétaires s'inquiéteront de ce droit nouveau reconnu et protégé par la loi, mais les propriétaires intelligents ne s'y tromperont pas: la loi est un progrès. Une entreprise où les ouvriers sont mécontents tourne bien plus mal qu'une entreprise jouissant d'un bon climat social, qui ne peut s'obtenir que par la reconnaissance du droit des salariés à agir collectivement pour l'amélioration de leur condition. Pour ce qui concerne le logement, il est illusoire de penser qu'un contrat figé, le bail, puisse régenter harmonieusement toutes les situations pouvant se présenter (travaux, contestation des charges...). Pour régler les conflits ou pour éviter leur apparition, le dialogue est toujours préférable à la répression.

L'ACTION COLLECTIVE, DANS QUELLES CONDITIONS?

Des associations de locataires représentatives

Pour bénéficier des dispositions favorables de la loi Quillot, les locataires peuvent donc s'associer. Le propriétaire est alors **TENU** de reconnaître l'association si celle-ci est déclarée et **REPRESENTATIVE**. Dans le cas d'une association regroupant des locataires d'un même immeuble, pour être représentative, il faut:

- soit représenter au moins 10% des locataires de l'immeuble, avec un minimum de trois locataires,
- soit être affiliée à une organisation de locataires représentative au niveau national, de la



DES RAPPORTS LOCATIFS INDIVIDUELS...

Les relations entre un propriétaire et un locataire, ce que l'on appelle les **RAPPORTS LOCATIFS**, sont régies par un contrat, le bail. Pendant fort longtemps, ces rapports locatifs ont été considérés comme ne regardant strictement que le propriétaire et chaque locataire **PRIS ISOLEMENT**.

En cas de désaccord, on rappelait au locataire qu'il avait été libre: libre de signer ou non le bail. Libre, une fois le bail signé, de se résigner à accepter les exigences du propriétaire... C'est dire que la « liberté » invoquée ressemblait fort à la « liberté du renard dans un poulailler »: c'est le propriétaire qui était libre d'imposer ses vues au locataire.

SAINTE MADELEINE

(1^{re} partie)

Le couvent des Repenties

La création de l'Ordre des Repenties

Si l'on en croit une version assez tardive, l'origine du couvent aurait été un groupe de cinq jeunes femmes vertueuses s'assemblant pour mener une vie pieuse à l'image des Saintes Femmes de l'Évangile. Leur renommée serait ensuite devenue si grande qu'on leur a offert une maison et qu'un prêtre, s'intéressant à leur sort, aurait fait entrer en 1227 la petite communauté dans l'Ordre des Pénitentes de Sainte Madeleine.

Telle est la version donnée ultérieurement par les religieuses, filles de respectables bourgeois de la ville, qui n'aiment pas se référer à des origines un peu honteuses. En réalité, la maison avait été fondée en 1225 par le chanoine Rudolf, chargé par un Concile de prêcher contre la dépravation des mœurs et de conduire les femmes de mauvaise vie au repentir. Devant le succès de l'œuvre de Rudolf, le Pape créa en 1227 un nouvel Ordre religieux, celui des Femmes Repenties ou «*Büsserinnen der heiligen Magdalena*», appelées plus couramment «*Reuerinnen*», ordre qui se répandit uniquement dans les pays de langue allemande (49 maisons au XIII^e siècle, dont Haguenau, Wissembourg, le Kronthal).

La Règle de ces femmes cloîtrées est très sévère : elles dorment en habit religieux sur des paillasses, ne mangent pas de viande et ne font qu'un seul repas par jour durant les six mois d'hiver ; celles qui récidivent dans les manquements à la Règle subissent le cachot...

Le couvent du Waseneck

A Strasbourg, la première maison de la communauté fut établie au «*Waseneck*», à peu près à l'emplacement de l'actuelle place de la République, mais on ne sait rien des aménagements de ce couvent. Au début, la communauté vivait d'aumônes.

Très vite, elle obtint le droit de posséder des biens et de recevoir des héritages... Au milieu du XIII^e siècle, la maison a déjà perdu sa vocation première et n'accueille plus que les filles des bonnes familles de la ville, tout comme les autres couvents strasbourgeois (les femmes des classes inférieures se retirant dans des béguinages).

Aux siècles suivants, la question de savoir si l'Ordre serait intégré à celui des Dominicaines suscita bien des remous, mais les Repenties demeurèrent finalement un Ordre à part.

Statue de Ste Madeleine du XV^e siècle



Le couvent de l'Utengasse

En l'an 1475, la ville vivait dans la crainte de l'arrivée des troupes de Charles le Téméraire. On se hâta donc de renforcer les remparts de la ville, mais aussi de démolir tout ce qui était susceptible d'offrir un abri aux ennemis à l'extérieur des remparts. Tous les arbres furent alors coupés, 680 maisons, 2 chapelles et 5 couvents furent démolis en trois

mois, entre autres les couvents de femmes de Ste Agnès et St Marc situés devant les portes des Bouchers et de l'Hôpital, St Jean-aux-Ondes devant la porte St Jean où passait le Rheinglessen et Ste Madeleine devant la porte des Juifs.

L'épreuve fut difficile pour les Repenties, mais la ville les dédommagea et leur proposa un immeuble qu'elle venait de racheter au chevalier Hans Blenkelin dans la rue Uten (Utengasse, du nom d'un sieur Uto qui habitait dans cette rue, maintenant rue Ste Madeleine). Mais le Blenkelinhof était un domaine privé et il fallait le transformer en couvent et lui ajouter une église... Pour trouver l'argent nécessaire à la construction, les religieuses obtinrent du Pape l'octroi d'une indulgence (c'est-à-dire d'une réduction du temps de purgatoire) à tous ceux qui donneraient une somme équivalente à l'argent

Arcade du cloître



- d'agir pour la rénovation, la réhabilitation et la sauvegarde démocratique de la Krutenau au point de vue de l'habitat et de l'environnement social et culturel,
- d'associer au maximum les habitants du quartier à toutes les initiatives,
- d'apporter son concours à toutes les initiatives qui seront prises dans le sens de son action pour la Krutenau,
- de défendre les intérêts matériels et moraux des habitants du quartier.

Freddy Mant, habitant du quartier, ouvrier et bientôt animateur dans un Centre Social géré par l'APF à Schiltigheim en sera le premier président.

L'association sera inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg le 26 juin 1974.

Le CARDEK dès lors existera sans discontinuer — mais non sans se transformer — jusqu'à nos jours et n'aura jamais plus de liens organiques avec un quelconque parti politique.

Une dénomination changeante (2)

Dès 1975, le terme *démocratique* à connotation communiste sera abandonné dans la dénomination de l'association. Elle sera donc généralement appelée : *Comité d'Action pour la Rénovation de la Krutenau*. L'appellation ne manque pas d'ambiguïté, puisque c'est contre la rénovation du quartier que l'association s'est constituée, même si le CARDEK, son histoire et ses objectifs apportent eux aussi une connotation nouvelle au terme de *rénovation*. Le CARDEK ressentira cette ambiguïté et, à partir de 1977, introduira le terme *social* dans sa dénomination, terme qui finalement se substituera à *démocratique*. En 1977 selon les aléas du CARDEK et de son secrétariat, il s'agira du *Comité d'Action pour la Rénovation Sociale de la Krutenau, ... pour la Restauration Sociale de la Krutenau, ... pour la Réhabilitation Sociale de la Krutenau*.

C'est cette dénomination qui s'est finalement imposée. Elle est devenue statutaire en 1979. *Réhabilitation* au sens moins technique que *Rénovation* ou *Restauration* contient à lui seul la notion d'approche sociale des problèmes; le terme est très usité actuellement par tous les tenants de la politique urbaine. L'adjectif *sociale* en renforce le sens et veut éviter toute confusion qui laisserait croire que le CARDEK attacherait prioritairement de l'importance au traitement architectural de l'habitat ancien. Dans le contexte actuel de la restauration de la Krutenau, la présence du terme *social* dans la dénomination de l'association est considérée par les militants du CARDEK comme une impétueuse nécessité.

Un interlocuteur de la Municipalité

Le CARDEK, tel qu'il s'est reconstitué en 1974 va alors pouvoir travailler et se dotera de la base populaire qui est en voie de constitution grâce aux actions périphériques qui se développent. Le CARDEK élabore des projets pour le quartier et notamment définit la politique de l'habitat qu'il souhaite voir suivre pour la Krutenau. Il reste alors au CARDEK, fort d'un certain appui dans la population et auprès de quelques propriétaires, fort de ses propositions, de devenir un interlocuteur de la Municipalité.

Sitôt que les statuts furent déposés et que l'association fut inscrite au Tribunal d'Instance, le CARDEK déposera un recours au Tribunal Administratif contre un permis de construire attribué à un promoteur montrant ainsi où se situerait son combat. L'association fit vraisemblablement peu parler d'elle dans les mois qui suivirent, c'est du moins ce que laisse à penser l'absence d'archives pour le second semestre 1974. *Il suffit parfois qu'une association ne se manifeste pas pendant quelque temps pour qu'on imagine le pire. Mais non, le Comité d'action pour la rénovation de la Krutenau est toujours en vie. Plus que jamais même.* C'est d'ailleurs ainsi que débute un article des Dernières Nouvelles d'Alsace publié le 29 janvier 1975. Cet article fait suite à une conférence de presse du CARDEK. Les événements vont alors se succéder à un rythme soutenu; l'article signale que le CARDEK tient désormais une permanence juridique et annonce l'intention de l'association de demander un rendez-vous au Maire de Strasbourg. Ce rendez-vous est obtenu; la rencontre a lieu le 21 mai 1975. Sur les multiples points soulevés par le CARDEK, le Maire refuse de s'engager; cependant sans donner davantage de précisions, il fait part de son intention de faire reporter les alignements (que le Conseil Municipal à l'année précédente adoptés) à leur état initial et parle d'un projet de réhabilitation de l'immeuble municipal 12, rue Fritz par l'office HLM.

Un fonctionnement dynamique

Commence alors l'élaboration par le CARDEK d'une politique de l'habitat et un fonctionnement dynamique où l'association à défaut de se réunir régulièrement sait concentrer ses efforts sur des actions précises dont elle réussit généralement à tirer parti par un soutien de la presse locale:

- en octobre 1975: le CARDEK tient une conférence de presse pour faire un bilan *cinq mois après sa rencontre avec le Maire*.

L'association s'installe dans des locaux provisoires dont nous avons déjà parlé, 12, rue du Renard-Préchant. Le 12, rue du Renard-Préchant est alors le siège social du CARDEK, son lieu de réunion; les *Krutenauer Wackes* aménagent une salle de bal et de répétition dans le fournil. Le 12, rue du Renard-Préchant devient vite un lieu de ralliement; on va au CARDEK lorsqu'on se rend à cette adresse; ce lieu de rencontre permet aux personnes et notamment à celles qui ne peuvent saisir la portée du discours de l'association, de trouver dans ces locaux une concrétisation de l'association. Une enseigne apposée au-dessus de la vitrine porte ostensiblement l'appellation CARDEK et favorise l'identification de l'association à un lieu. Cette identification est déformatrice mais sert de support à une connaissance, certes incomplète, de l'association. Quand ces locaux en 1978 et 1979 seront vandalisés et abandonnés, les enfants qui avaient été les derniers à investir ce lieu diront alors: *le CARDEK est cassé; le CARDEK est foutu*.

— Novembre 1975, inauguration dans les locaux du CARDEK d'une exposition *La Krutenau notre quartier*; le titre de l'exposition est une réponse directe à celle qui vient d'organiser la Municipalité *Strasbourg notre Ville. Fuite avec les moyens du bord* cette exposition est avant tout conçue pour favoriser le dialogue avec les habitants. L'exposition se poursuivra jusqu'au début de 1976 et la presse lui accordera beaucoup d'importance.

— Le 13 Février 1976: à l'initiative du CARDEK des responsables d'organismes constructeurs et financiers, des représentants de la Fédération des Locataires, de la Chambre Syndicale des propriétaires, un conseiller municipal se réunissent pour tenter de débloquer la situation de l'habitat à la Krutenau. Le Maire qui avait été invité ne sera pas présent mais demandera à ce que le CARDEK vienne lui faire part des conclusions de la réunion; une rencontre aura lieu le 28 avril.

— Le 2 avril débute l'occupation des appartements vides d'un immeuble 6, rue Paul Janet; l'occupation s'étendra bientôt aux 15a, b, c, rue Fritz. L'ensemble de ces immeubles appartient aux *Habitants Populaires*. Depuis un an, le CARDEK dénonçait le scandale des logements vides.

— Le 17 mai, le CARDEK a invité 15 petits propriétaires de la Krutenau; pour une réunion d'information sur les aides techniques et financières à la restauration. 8 propriétaires seront présents ou représentés. Le CARDEK adressera ensuite au PACT une liste de propriétaires voulant entreprendre des travaux.

— Juillet 76: début du chantier de restauration du 16, rue de l'Abreuvoir.

Le travail de secrétariat qui est fait durant cette période atteste d'une certaine rigueur de l'association; les comptes rendus de réunion sont souvent remarquables quant au fond et à la forme. Une chute assez nette de l'organisation de l'association apparaît cependant à partir de l'été 1976 alors que paradoxalement l'action dans le quartier connaît une sorte d'apogée avec la squattérisation des logements rues Fritz et Paul Janet. Sur cette désorganisation, nous reviendrons ultérieurement; elle inaugurerait à notre sens une phase transitoire de l'association, une troisième phase après la phase communiste et la phase de construction.

Le CARDEK définit pour la Krutenau une politique de l'habitat

La politique de l'habitat que le CARDEK définit pour la Krutenau forme un ensemble cohérent et opposable à la Municipalité qui, c'est le moins que l'on puisse dire n'a pas alors d'idées avouées sinon, comme le dira le Maire *mener une opération empirique ponctuelle qui n'entraîne pas de transplantation des gens!*

Les propositions du CARDEK auront deux axes:

- 1) *Restaurer l'habitat ancien en s'appuyant sur la petite propriété foncière*; pour cela il faut simultanément encourager les petits propriétaires à conserver leur patrimoine et leur donner les moyens de réaliser des travaux; mais il n'est pas de meilleurs encouragements que financiers. Le CARDEK développe une information en direction des petits propriétaires (l'exposition, la réunion du 17 mai 1976, de nombreux articles de presse...) et en direction de la Municipalité qu'elle incite à créer une ARIM, à recourir à

LA KRUTENAU

*Quartier du vieux Strasbourg,
Tu t'appelles la Krutenau.
Lieu de peines et d'amours,
Tes maisons n'étaient pas des hameaux.
De tous temps quartier d'ouvriers,
De marchands et de charbonniers.
Du temps où était la brasserie,
à l'endroit de la « Patrie ».
Du temps où les chevaux allaient boire,
De la place des foins à l'abreuvoir.
Du temps encore où les militaires,
Dans ce quartier populaire,
Du fantassin au général,
se rendaient à l'Arsenal.*



*Ce temps qui aujourd'hui passé,
Par le modernisme est rayé.
Ce temps qui par ta pensée,
Te laisse quelques regrets.
De tes façades, par les ans noircies,
Qui par coquetterie ont blanchi.
On en voit partout la preuve,
Tu as fait peau neuve.
Des gens se sont mis en comité,
Pour te sauver, toi vieux quartier.
Toi que l'on voulait démolir,
D'un pas nouveau peut repartir.
Toi qui de bas en haut
Es belle ma Krutenau.*

Eugène HENEL



qu'ils dépensaient pour leur entretien pendant une semaine. Les catholiques étaient donc motivés pour donner leur argent à la communauté (un tiers de la somme réunie devait cependant être remise au Pape pour financer une croisade contre les Turcs!).

La première pierre de l'église fut posée en 1478, en présence de Geiler de Kaysersberg nommé la même année prédicateur à la cathédrale. L'église et le couvent furent achevés en 1485. Les murs du couvent étaient en briques, avec des encadrements de fenêtres en pierre et bordaient le cloître sur trois côtés. Le quatrième, le côté Est, se composait d'une galerie encore visible actuellement le long de la cour du collège technique commercial rue Modeste Schickelé.



Fenêtre du cloître

La vie dans le couvent

Les religieuses avaient un «vicaire», représentant le Prieur de l'Ordre des Pénitentes et un confesseur. Le fameux prédicateur Geiler de Kaysersberg s'attacha au couvent au point de venir y dire la messe quasiment tous les jours. Il entreprit de réformer par ses sermons l'esprit des religieuses qui commençaient à se plaire dans le luxe et le confort et n'appliquaient plus à la lettre la sévère Règle de l'Ordre. Sous son influence, les sœurs réformèrent progressivement leur vie pour devenir une communauté modèle renommée pour sa bonne conduite. Grâce à cet état d'esprit, Ste Madeleine fut un des rares couvents de femmes à rester fidèle au catholicisme lors des bouleversements dus à la Réforme protestante.

Les tracasseries de la municipalité protestante

En 1520, en effet, la ville se rallia aux doctrines de Luther. Une des préoccupations de la municipalité fut de soumettre les nombreux couvents, surtout pour récupérer les biens des confréries religieuses.

De nombreux établissements où l'esprit communautaire avait disparu acceptèrent facilement de se dissoudre, mais les couvents de Ste Marguerite, St Nicolas et Ste Madeleine résistèrent. Le Conseil espérait cependant que les religieuses quitteraient rapidement le couvent d'elles-mêmes. Mais ce ne fut pas le cas, si bien que les tracasseries commencèrent.

On leur interdit de donner ou de recevoir des aumônes, puis même d'acheter des denrées. Il leur fut défendu d'accepter des novices et on voulut leur imposer un prédicateur protestant. En 1525, les sœurs furent sommées de quitter le couvent et de retourner à la vie civile, mais elles refusèrent. Le Conseil de la ville essaya alors la manière douce (prédicateurs vantant les joies du mariage) la manière forte ensuite (intrusion dans les dortoirs) et finalement promit une pension annuelle à celles qui partiraient (pension payée... par le couvent!). Quelques sœurs quittèrent le couvent, la supérieure et huit sœurs y demeurèrent, mais furent bientôt quasiment sans ressources.

Le Conseil se dit finalement qu'il n'y avait plus qu'à attendre que les religieuses meurent l'une après l'autre. Il interdit cependant qu'on dise la messe dans le couvent et obligea les sœurs à accepter un prédicateur protestant. On raconte que les sœurs mettaient alors à leur place dans les bancs des mannequins qu'elles avaient revêtus de leurs costumes religieux et qui suivaient avec attention le sermon!

Mais tout cela découragea encore quelques religieuses: en 1536, il n'y en avait plus que trois.

Des hauts et des bas

En 1548, après la victoire de l'Empereur d'Allemagne sur la ligue des villes et des princes protestants, il fut décidé que le culte catholique serait rétabli dans les villes luthériennes. Grâce à l'évêque Erasme de Strasbourg qui les défendit, les Repenties purent à nouveau faire dire

la messe dans leur couvent. Mais la municipalité persistait dans sa volonté de faire disparaître les couvents: en 1591, elle fit démolir la Chartreuse de Koenigshoffen, supprima St Nicolas et décida de fermer Ste Madeleine. Les religieuses s'adressèrent alors à l'Empereur et firent un procès à la ville devant la juridiction impériale. En guise de représailles, le Conseil fit déposer dans la cour du couvent sept tonnes de poudre (munitions). Les relations se poursuivirent encore un moment dans le même style...

Pendant les dix années précédant l'occupation de la ville par Louis XIV, Ste Madeleine resta cependant le seul point de ralliement des catholiques de Strasbourg, car c'était le seul endroit où il était autorisé de dire la messe. De 500 à 2.000 personnes fréquentaient alors l'église du couvent. Lorsque Strasbourg fut réunie à la France, le pouvoir du Conseil protestant fut brisé et la liberté du culte catholique rétablie. On dit qu'après l'entrée du roi Louis XIV dans la ville, la reine Marie-Thérèse fit une visite au couvent de Ste Madeleine, félicitant les religieuses de leur fermeté dans les épreuves.

La vie au couvent reprit comme auparavant; en 1784, il y avait 29 religieuses. En 1789, l'Assemblée Nationale déclara que les biens d'Eglise devenaient biens nationaux. En 1791, ils furent vendus aux enchères. L'année suivante, les nonnes furent dispersées et leur église devint celle de la paroisse nouvellement créée de Ste Madeleine.

Malou SCHNEIDER

(A suivre)

L'église Ste Madeleine et les bâtiments du couvent devenu orphelinat après l'incendie de 1904.



ÇA BOUGE DANS L'ILOT DU

Texte: M. P. Imbach

Photos

A la Krutenau, l'îlot du Renard Prêchant a été depuis longtemps connu pour être un quartier très populaire. Il suffit de s'y promener aujourd'hui pour se rendre compte qu'il est en train de subir de profonds changements.

Où vont l'amener les destructions, les constructions neuves, les restaurations qui de part en part lui font peau neuve? Qui va habiter dans cet îlot lorsqu'il sera net et propre?

Sans donner de réponse définitive à ces questions, ces deux pages rassemblent des éléments d'un bilan qu'il reste encore à faire.



L'îlot du Renard Prêchant: un vieux quartier de Strasbourg. Un quartier vétuste, certes, mais aussi un quartier de vie.



N'ayant jamais eu de réponse à la demande de local adressée à la Ville de Strasbourg, le CARDEK a en 1975, occupé une ancienne boulangerie au 12, rue du Renard Prêchant. Elle servait alors à entreposer des ordures; elle fut vidée, nettoyée et aménagée. Le CARDEK y a tenu ses réunions. Des jeunes du quartier qui ont créé un orchestre y ont fait leurs répétitions. En 1978, ce local a été saccagé et rendu inutilisable.

L'îlot du Renard Prêchant pouvait-il rester dans cette espèce de torpeur longtemps? Certes non. Quelque chose devait arriver.



Ceux qui passeront rue du Renard Prêchant aujourd'hui la trouveront bien changée. Les n° 12, 14, 16, 16a, 9, 11 et 13 de la rue sont restaurés ou sont en train de l'être.



Que s'est-il passé?

En 1978 démarrait l'Opération Prêchant, l'amélioration de l'Îlot du Renard Prêchant. Cette opération visait à permettre aux propriétaires de l'îlot d'obtenir des subventions pour restaurer les immeubles pendant plusieurs années de longs travaux démarrés en 1978. L'Opération Prêchant.

Cet immeuble devait être démoli. Les habitants, soutenus par le CARDEK, ont demandé à être relogés dans le quartier. Après bien des démarches et surtout une longue attente, un hiver sans chauffage, ils ont obtenu de la Ville de Strasbourg d'être relogés.

Cet immeuble municipal a été remis en état pour y accueillir 20 immigrés célibataires de l'Îlot du Renard Prêchant, dans des chambres avec cuisine et salle de bain commune à chaque étage.



RUE DU JEU DE PAUME COMME UNE FABLE DE LA FONTAINE

Y a-t-il une différence entre la jungle et la Krutenau ?

Au premier abord, à part quelques arbres, rien à voir me direz-vous !

Mais regardez de plus près :

Dans la jungle, les fauves affamés rodent, à l'affut d'une proie tremblante. A la Krutenau, le promoteur avide rode, à l'affut d'une opération juteuse.

Attention ! Locataires endormis ! Vous serez sa prochaine proie !! Mais le meilleur chasseur rate quelque fois sa cible. Le safari qui s'est déroulé rue du Jeu de Paume et rue des Zouaves a tendance à confirmer ce cas du prédateur frustré.

Mars 1982. Visite des géomètres, relevé de la cour et de la surface au sol des bâtiments. Aux questions leurs réponses sont évasives et contradictoires. Le paté de maisons va-t-il être mis en vente ?

Les locataires qui ne sont pas du genre à se dire « bonjour-bonsoir » et à se retirer derrière leur porte (quand c'est le cas, c'est une aubaine pour le promoteur) mais au contraire des personnes qui se connaissent et s'entr'aident, se sont regroupés pour former une association de fait.

Lors de la première réunion où chacun a exprimé ses craintes et ses désirs, Joël COLIN du CARDEK était présent pour répondre à nos questions et nous faire connaître nos droits de locataires et les moyens et possibilités d'actions (démarches auprès des pouvoirs publics).

En premier lieu nous nous adressons au propriétaire pour connaître ses intentions, mais nos lettres restent sans réponse. Nous apprenons dans le même temps, de source sûre qu'un promoteur, Monsieur T... a l'intention d'acheter notre îlot pour procéder à une restauration de standing et de vendre les appartements en copropriété. Qu'allons-nous devenir ?

Avril 82. Lors de nos réunions, nous décidons de nous adresser à l'office des H.L.M., à la Municipalité et au Maire, pour les informer de notre situation précaire et leur soumettre l'idée du rachat de ces immeubles.

Juin 82. Nous écrivons à M. CÉLLER, député et M. LORENTZ, Conseiller général pour qu'ils appuient notre demande, relançons les lettres envoyées le mois précédent et sollicitons une entrevue avec M. PFLIMLIN, Maire de la ville à cette époque.

Juillet 82. Première manifestation du propriétaire, par lettre recommandée, nous informant du passage prochain des géomètres pour le métré des



appartements.

Durant tout l'été 82, le promoteur fait des incursions fréquentes et se comporte déjà en maître des lieux, vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué... Mais nous sommes sur nos gardes, dès qu'il met son pied dans la cour il est sous surveillance. En septembre, il se voit confier la gérance des immeubles, en remplacement de l'agence qui s'en occupait jusqu'à présent. Il prend de plus en plus de liberté avec les lieux et les locataires. De son propre chef, il tente de débarrasser les dépendances de divers objets et mobiliers nous appartenant. Il ne se cache pas de vouloir nous faire partir le plus rapidement possible, alternant propositions et menaces.

C'est là que commence la guérilla.

Lorsqu'il veut vider les parties communes, nous posons des verrous, pour nous parler nous lui demandons de prendre rendez-vous, à ses tentatives de normalisation de la cour, nous répondons par des « émeutes ». Nous résistons en lui faisant respecter nos personnes et nos droits de locataires, que nous avaient rappelé le CARDEK et M. THOMAS de la CNL lors d'une nouvelle réunion.

Septembre 82. Entrevue avec M. PFLIMLIN et Mme STAAD, responsable du service logement de Strasbourg, durant laquelle nous les informons plus précisément de notre situation.

A la suite d'un courrier, nous reconstruisons M. LORENTZ. Quelques temps après il nous informe que le propriétaire est formellement opposé à la vente des immeubles à la municipalité, cette dernière l'ayant empêché de faire une opération démolition-reconstruction. D'après lui nous ne

pouvons plus rien espérer de ce côté-là.

Octobre 82. Article dans les P.N.K. n° 19 - « Combat pour la survie ».

Février 1983: Première assemblée générale et création officielle de l'Association des Locataires du 14, 14a, 14b, rue du Jeu de Paume et 2, rue des Zouaves.

Durant la campagne des municipales, interpellations des candidats des diverses tendances.

Mars 83. Nous apprenons que le propriétaire a signé une promesse de vente au nom de la Ville de Strasbourg. Nouvelle qui se concrétise par la décision d'achat lors du Conseil Municipal du 30 Mai, où M. TRUCHOT intervient pour demander la prise en charge de la restauration par l'Office des H.L.M.

Septembre 83. La ville devient propriétaire de l'ensemble immobilier. Plusieurs d'entre nous se sont entretenus avec le responsable de la gestion des affaires immobilières et il semblerait que ni les H.L.M. ni la SERS, ne soient décidés à prendre en charge ces immeubles.

L'amélioration de l'habitat est en tous cas la suite logique et nécessaire des événements. Nous ne savons pas encore quand, comment et par quel organisme elle sera effectuée, mais nous restons vigilants et tacherons de garder le contact avec les instances concernées pour une solution positive pour tout le monde.

Morale de cette fable :

Le fauve est resté sur sa faim, mais il faut se tenir sur ses gardes, car la jungle recèle bien d'autres dangers.

Association des Locataires

la biblio-jeux du CARDEK

ELLE PERMET AUX ENFANTS
DU QUARTIER

• DE LIRE SUR PLACE DE
NOMBREUX LIVRES (330!)
SUR LA NATURE, LES
ANIMAUX, LES ENFANTS DE
TOUS LES PAYS, ...

• D'EMPRUNTER DES LIVRES
POUR LES LIRE À LA MAISON

• DE JOUER AU SCRABLE, AU
LOTO, DOMINO, ...

CETTE ACTIVITÉ EST
ENCADRÉE PAR DES
MILITANTS DE L'ASSOCIATION.

TARIF = 10 F PAR TRIMESTRE PAR ENFANT
(3^e ENFANT ET SUIVANTS : GRATUIT)

le lundi et le vendredi
de 16h30 à 17h30
le mercredi
de 14h à 16h

tu peux venir en

biblio-jeux

la bibliothèque est également
ouverte aux instituteurs du
quartier qui peuvent y venir
avec leur classe.

● PETITES INFORMATIONS

BIBLIOJEUX

Chaque lundi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 45 et chaque mercredi de 14 h à 16 h la Bibliojeux est ouverte aux enfants de 6 à 12 ans, au 13, rue du Général Zimmer.

BIBLIOTHEQUE

Pour la Bibliojeux, nous récupérons des livres pour enfants. Si vous en avez, vous pouvez les apporter au 16, rue de l'Abreuvoir ou nous téléphoner au 37.30.73.

Nous ramassons également toutes sortes de livres neufs ou usagés.

PERMANENCE JURIDIQUE

Un avocat est à votre disposition chaque jeudi de 19 h à 20 h au 16, rue de l'Abreuvoir pour vous aider à résoudre vos problèmes juridiques de tous ordres.

N'hésitez pas à venir.

ALPHABETISATION

Le CARDEK organise des cours d'alphabétisation ouverts aux femmes immigrées du quartier.

Ces cours se déroulent tous les mardis et vendredis de 14 à 16 h au Cercle St Joseph, 8, impasse de l'Ancre, sauf pendant les vacances scolaires. Il s'adressent aux femmes de tous niveaux (apprentissage de l'oral et de l'écrit) et sont gratuits.

Une garderie a lieu pendant les cours. Pour tout renseignement, contacter le CARDEK.

COMMISSION LOGEMENT

Une commission de travail sur le logement a été créée au CARDEK. Elle se réunit tous les mardis de 19 h à 19 h 30 au 16, rue de l'Abreuvoir.

Cette commission s'est définie comme tâche :

- faire un relevé des immeubles à « problèmes »,
- définir la position et la réaction du CARDEK dans les affaires immobilières,
- mener une réflexion politique sur le logement au sein du CARDEK.

Toutes les personnes intéressées sont invitées chaque mardi.

PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative gratuite a lieu tous les mardis de 18 h à 19 h au 16, rue de l'Abreuvoir, pour vous aider à :

- remplir et comprendre les formulaires (sécurité sociale, préfecture, etc...),
- écrire des lettres à l'administration, l'employeur...

COMMENT JOINDRE LE CARDEK ?

Nous vous rappelons que pour tout contact, vous pouvez joindre le CARDEK les matins entre 11 h et midi au 37.30.73, ou venir à notre permanence les jeudis de 18 h à 20 h au 16, rue de l'Abreuvoir, ou au stand du CARDEK sur le marché du mercredi.

A LOUER

Au 13, rue du Général Zimmer (à côté de la place du Foin), le CARDEK dispose de 2 grandes salles et d'une petite. Si vous désirez les utiliser, contacter le CARDEK les matins entre 11 h et midi, ou les jeudis entre 18 h 20 h.

La participation aux frais se monte à 25 F par demi-journée ou par soirée.

AVIS

Nous rappelons à nos fidèles lecteurs que notre rubrique « petites annonces » leur est ouverte gratuitement. Nous ne publions cependant pas de demande de logements, car, vu la situation du marché du logement à Strasbourg, nous n'avons jamais d'offre.

PETITE ANNONCE

- Echange 2 pièces cuisine meublés, loyer 700 F contre un 3 pièces-cuisine-salle de bains, loyer jusqu'à 1.500 F.
Contacter: MAYER-FELT, 6, quai des Bateliers, après 18 heures.

même façon qu'un syndicat d'entreprise s'affilie à une confédération syndicale pour négocier au niveau national les revendications des salariés de l'entreprise.

L'association élit des **REPRESENTANTS STATUTAIRES** et en informe le propriétaire. Celui-ci est obligé de recevoir les représentants, à leur demande, au moins une fois par trimestre. Si les représentants le désirent, il est obligé de justifier du montant des charges, de mettre à la disposition de l'association un panneau d'affichage dans un lieu fréquenté de l'immeuble.

De plus, comme dans le droit syndical, la loi prévoit la protection des représentants statutaires en cas de congé abusif.

On le constate aisément, la loi ne se contente pas d'une reconnaissance formelle et « théorique » des associations de locataires, elle prévoit des dispositions pour que les propriétaires récalcitrants soient conduits à reconnaître les associations comme des partenaires à part entière.

La négociation d'accords collectifs

Au niveau d'un immeuble:

Les associations de locataires représentatives sont habilitées à conclure avec le propriétaire, au niveau d'un ou plusieurs immeubles, des « accords locaux » à l'image des conventions collectives conclues entre les



syndicats et l'employeur.

Ces accords locaux peuvent porter sur TOUT ce qui touche de près ou de loin aux rapports locatifs: les travaux, les charges, mais aussi les espaces verts, l'animation culturelle...

L'accord local est le résultat d'une négociation entre le propriétaire et les associations de locataires. Il est mis par écrit et, une fois signé, il engage le propriétaire et s'applique aux seuls adhérents de l'association signataire. Dans certains cas, l'accord peut s'appliquer à tous les locataires (par exemple quand il a été signé par une association regroupant au moins les 7/12^e des locataires d'un même immeuble).

Au niveau départemental et national:

La loi Quilliot a reconnu la dimension collective des rapports locatifs à l'échelle d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles, mais aussi aux échelles départementale et nationale. Ainsi des accords collectifs départementaux ou nationaux peuvent-ils également être conclus entre organisations de propriétaires et organisations de locataires représentatives à ces niveaux.

Mais il est important de noter que la loi a prévu, dans la quasi-totalité des cas qui peuvent se présenter, qu'un accord local d'immeuble avait une valeur supérieure à un accord départemental ou national.

C'est dire combien les locataires ont intérêt à se regrouper en association au niveau de leur immeuble, afin de négocier un accord qui leur soit favorable, sur les points qui les préoccupent le plus.

Pour terminer, il faut se féliciter qu'une loi, en fixant un cadre pour la négociation, ne réduise pas les locataires à des sujets passifs d'un changement bureaucratique imposé d'en haut, mais qu'elle leur permette de devenir les acteurs du changement qu'ils désirent, qu'elle leur permette de s'unir au niveau le plus direct, au niveau de leur immeuble, pour conquérir les améliorations qu'ils souhaitent.

Ici et maintenant,

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LA KRUTENAU VIENDE
 SE CRÉER. IL ÉTAIT DE SON DEVOIR DE PRÉSENTER AUX HABITANTS
 SON PORTE-DRAPEAU DANS LE DOMAINE SPORTIF.
 IL N'Y A PLUS EU D'ASSOCIATION SPORTIVE
 MAINTENANT, DES HABITANTS DU QUARTIER
CARDEK ONT CRÉÉ UNE SECTION DE
 FOOTBALL. CE CLUB S'ADRESSE À TOUS LES KRUTENAUERS.
 SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, TÉLÉPHONEZ AU CARDEK (37 30 73)
 ENTRE 18 ET 19 H.



**DU FOOT
 A LA KRUT**

les enfants du quartier s'expriment!

Les enfants de l'École de l'Académie présentent quelques textes à leurs parents et amis. Ils sont heureux de vous les faire lire!

En Tunisie

Le premier jour, je suis allé chez le frère de ma mère. On a dormi la nuit. Le lendemain, on est allé à Sidi Bou Said: c'est une ville en pente. La maison de mon oncle est blanche et bleue. Le lendemain, on est allé à la plage. On a essayé de trouver des coquillages.



Moustapha Khadri

On est allé dans une cabane. Un paysan est venu. Il nous a dit: «vous devez descendre!» Mon cousin avait une lance-pierre. Le paysan est monté sur la cabane pour essayer de nous faire descendre. Je lui ai tiré un colou sur la main. Le paysan est tombé et mon chien lui a couru après.

La fête de l'ascension
Il est neuf heures, on a eu de la visite. Après, on est parti à la fête rue des Poulx. Les enfants ont bu de la Brangina et quelques uns du Martini et du Piccor. y'ai joué de l'acédon. On a mangé. Il y a eu un bal. y'ai dansé.

Lophie Esteves



David Simon



Le sorcier

Il était une fois, un sorcier qui voulait transformer la forêt en jardin. Il y avait des fleurs mortes et des arbres pourris. Le sorcier était riche et il était de sa maison vivaient des gens pauvres. Ils entendirent le sorcier dire: "je vais transformer la forêt en jardin pourri." Les gens appelèrent la police. Les policiers mirent le sorcier en prison et donnèrent l'argent du sorcier aux pauvres et ils furent heureux pour toujours.

Rafela Quelroy

Rubrique d'expression libre :

LES A.P.F. SYNDICALES



UNE VERITABLE FORCE POUR MIEUX VIVRE DANS NOS QUARTIERS, NOS COMMUNES

Les Associations Populaires Familiales Syndicales ont vu le jour en 1945.

Le développement de nombreuses équipes locales a entraîné la création de la Fédération Départementale.

Aujourd'hui, les A.P.F. Syndicales sont une véritable force familiale dans le département, avec plus de 100 équipes de base et plus de 15.000 familles adhérentes.

Les A.P.F. Syndicales du Bas-Rhin sont adhérentes du Comité National des A.P.F. Syndicales, qui prolonge leur action au plan national.

OBJECTIFS

Les A.P.F. Syndicales regroupent, informent, défendent et représentent les familles chaque fois que leurs intérêts sont en jeu. Les A.P.F. Syndicales défendent les familles dans les problèmes qu'elles rencontrent en tant que consommateur, locataire, parents, usagers de services et citoyens.

Les A.P.F. Syndicales sont dans les quartiers ou villages ce que sont les organisations syndicales de travailleurs dans les entreprises. Elles veulent une société pour l'homme qui abolit celle du profit et de l'argent. C'est pourquoi, elles optent pour une société de progrès social :

- basée sur une solidarité effective qui rétablit l'égalité, les mêmes chances, et les mêmes droits pour tous,
- basée sur la démocratie réelle, en sauvegardant les libertés et en recherchant les voies de l'auto-gestion.

LOGEMENT, ENVIRONNEMENT

Les A.P.F. Syndicales sont une organisation de locataires. Elles défendent et informent l'ensemble des locataires habitant dans les secteurs HLM, secteur 48, Secteur Libre. Elles organisent également les accédants à la propriété. Elles regroupent sur le département du BAS-RHIN près de 10.000 locataires, à travers 55 comités logement qui agissent pour le contrôle des loyers et charges, pour la défense de leur environnement, transports, etc... Elles regroupent de nombreux usagers de transport. Elles informent d'une

manière objective, les locataires sur le droit et les candidats à la construction. Elles assurent diverses formations: LOI QUILLIOT, LOI 48, ACCESSION A LA PROPRIETE... Les A.P.F.S. sont présentes dans de nombreuses instances mises en place par les pouvoirs publics, dans le domaine du logement.

CONSOMMATION

Les A.P.F. Syndicales sont une organisation de consommateurs. Elles agissent pour le contrôle des prix et de la publicité, pour la qualité des produits, pour une transformation des circuits de distribution, pour conquérir de nouveaux droits pour les consommateurs et pour faire reconnaître les consommateurs comme un partenaire par les producteurs et les distributeurs. Elles regroupent plus de 70 clubs consommateurs et effectuent plus de 100 relevés mensuels du panier du consommateur.

SANTE

Les A.P.F. Syndicales agissent depuis de nombreuses années pour la généralisation du TIERS-PAYANT Pharmacie, pour une autre pratique de la médecine, pour le maintien et développement des Centres de soins, pour une nouvelle pratique de la santé basée sur la prévention.

Une première victoire pour tous les assurés sociaux a été obtenue par la signature d'un accord collectif national généralisant le TIERS-PAYANT Pharmacie. Il reste à obtenir la signature de cet accord au plan départemental.

Elles agissent pour devenir une véritable organisation des usagers auprès des différents organismes: CAF, Sécurité Sociale, Hôpital, etc...

ECOLE

Les A.P.F. Syndicales développent des actions sur le plan de l'éducation familiale, de l'éducation scolaire et professionnelle et de l'éducation sociale.

Elles agissent pour la gratuité réelle de la scolarité, pour la réduction des effectifs, pour un enseignement de qualité, pour une école offrant des chances égales à tous.

LOISIRS

Les A.P.F. Syndicales agissent pour la création d'équipements sportifs, culturels et de vacances, pour une aide réelle aux vacances, et pour l'animation des quartiers. Depuis de nombreuses années, les A.P.F.S. organisent dans les départements des Centres de Loisirs qui permettent à des milliers d'enfants de s'épanouir.

Elles participent également à la réalisation de Loisirs d'Année, dans les quartiers pour les enfants et adolescents. Elles assurent aussi la formation du Moniteuriat. Elles apportent une aide technique importante de par leur service créé en 1965, qui est «L'ORGANISATION POPULAIRE DES ACTIVITES DE LOISIRS».

Les A.P.F. Syndicales proposent aussi pour des familles, des groupes du 3^e Age, des Classes Vertes, diverses formules de vacances grâce au «SERVICE VACANCES POPULAIRES», qui gère 3 Maisons dans les Vosges et le Jura. Ce service renseigne les intéressés sur plus de 150 Centres de Vacances «LOISIRS VACANCES TOURISME».

FORMATION

Les A.P.F. Syndicales assurent également la formation des adhérents par l'Organisation des Stages Syndicalisme, Economiques, Logement, Consommation, etc...

Elles informent les adhérents à travers son Journal «VIE-FAMILIALE», et les différents bulletins des dossiers spécifiques d'actualité, par des dossiers d'action.

Elles renseignent également à travers ses Permanences Logement, Consommation, Santé-Sécurité Sociale-Prestations, Conseils Juridiques, Conseils conjugaux.

A Strasbourg, les renseignements peuvent être obtenus à la:

**FEDERATION DES A.P.F.
SYNDICALES
MAISON DE LA FAMILLE
7, rue Sédillot (4^e étage)
67000 STRASBOURG
Tél. 36.27.93**

Tous les mercredis et jeudis de 14 h à 18 h a lieu à cette adresse une permanence spéciale consommation.

L'HISTOIRE DU CARDEK

Avec ce numéro, nous abordons pour la troisième fois l'histoire du CARDEK. Cette histoire, peu connue même par les militants actuels de l'association, a été écrite par Joël COLIN, membre du CARDEK, pour l'obtention d'une maîtrise de sociologie.

L'histoire du CARDEK est longue et nous regrettons d'avoir eu à effectuer des coupures du texte original, coupures rares pour l'épisode que nous vous présentons ici, tant il semblait intéressant que soit relaté en détail les années 1973 à 1976 du CARDEK, années de la construction de l'association.

Après s'être attardé sur les événements qui, tant au niveau national qu'au niveau local, ont contribué à l'émergence d'un Comité de Quartier à la Krutenau, Joël Colin présente dans ce chapitre comment le CARDEK est devenu, à partir de 1975 un interlocuteur reconnu par le Maire de Strasbourg, et une association dynamique qui a défini et rendu publique la politique de l'habitat pour la Krutenau qu'elle préconise.

Histoire à suivre.

Marie-Paule IMBACH

1973-1976

LA CONSTRUCTION DE L'ASSOCIATION

Après qu'à la suite du PC, des personnes aient réorganisé le CARDEK, nous pensons qu'il faut considérer l'association comme étant pleinement constituée à la veille des élections cantonales de 1976:

1. Une délégation a été reçue par le Maire; le CARDEK est alors totalement entré dans sa stratégie de contre-pouvoir à la Municipalité en faisant de l'habitat la question numéro Un pour la Krutenau tout en aspirant et en commençant à prendre en compte d'autres aspects de la vie du quartier.

2. Dans sa confrontation avec l'action assez personnelle de M. J.-M. Lorentz, président de l'ARES et candidat réformateur aux élections cantonales de 1976, soutenu par la Municipalité, le CARDEK aura été amené à se situer dans la vie politique locale: le droit d'adhérer au CARDEK est refusé à M. Lorentz; celui-ci fonde alors une association concurrente l'ARKA dont il sera le président.

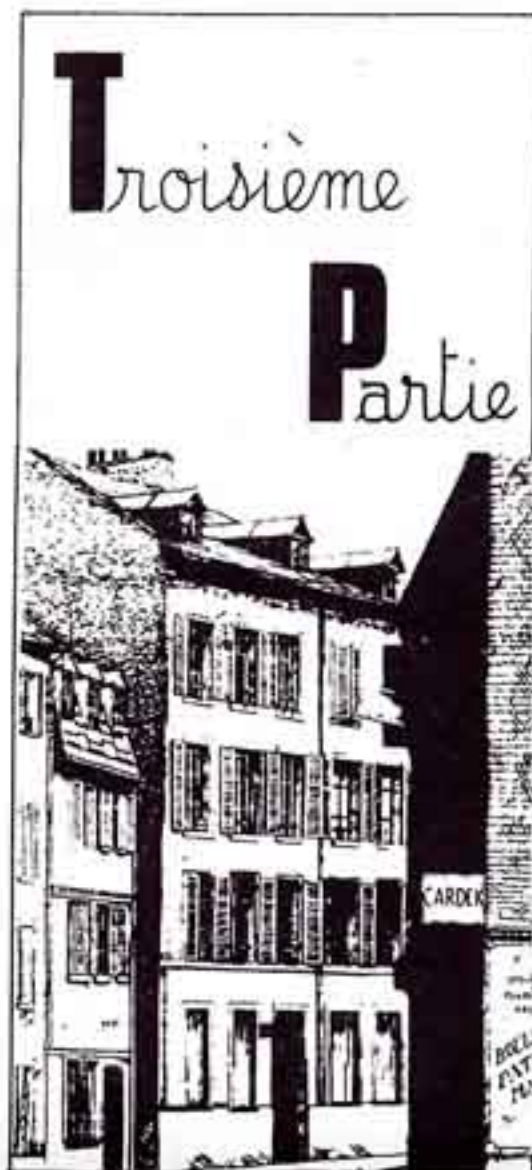
Tout en ne ralliant qu'un nombre restreint de militants (au plus une trentaine) le CARDEK a alors acquis des dimensions politique, technique, culturelle et populaire qui lui valent de l'estime et une certaine autorité même si comme l'écrit Dan Bernfeld l'action est déjà «en partie sans espoir».

La réorganisation du CARDEK

En 1973, deux personnes, un libraire de la Place Saint-Nicolas-aux-ondes et un propriétaire-occupant de la rue des Balayeurs, Jean Klotz, architecte de son métier, prennent contact avec P. Breton et la cellule du PC et proposent de redémarrer l'action du CARDEK laissée au point-mort. Selon P. Breton, «ils parurent suspects» et la cellule était décidée à ne rien faire qui puisse les aider.

Cependant, le CARDEK va être réorganisé. Jean Klotz de son côté s'était déjà manifesté auprès de M. Haudy, président du PACT-Alsace pour inciter cet organisme à travailler à la Krutenau; il avait par ailleurs lors de l'enquête d'utilité publique organisée à l'occasion des nouveaux alignements écrit au Maire de Strasbourg pour démontrer l'inadaptation des choix municipaux et demander l'abandon du projet.

A la suite de cette rencontre avec le PC un comité provisoire est formé; une assemblée générale statutaire est convoquée pour le 29 avril 1974. Ce jour-là, au cours de l'assemblée, l'association adopte des statuts, ceux-là mêmes que les communistes avaient préparés (1), et par lesquels elle se propose:



RENARD PRECHANT

A. Le Tirilly et d'autres

Marque du temps qui passe? Certaines maisons se vident de leurs habitants; des commerces ont fermé leur porte depuis longtemps. Il semblerait que peut à peu, l'îlot du Renard Prêchant sombre dans la vétusté, l'abandon.



Mais des habitants, il y en a toujours. Venus de Strasbourg, parfois de plus loin, ils ont trouvé ici un abri, un logement qui, faute d'être confortable, les dépanne dans une situation précaire. Ils souhaiteraient devenir locataire, payer un loyer, mais le propriétaire refuse car les immeubles doivent être démolis.



Rue du Jeu de Paume; ces immeubles n'existent plus aujourd'hui. Ils ont été démolis.



Derrière les bulldozers, des immeubles font peau neuve. Ci-dessous au premier plan, le Foyer du Fonctionnaire construit 4 bâtiments d'habitation.



...e officiellement rammée d'Amébitat à la Krutection donne auxrés la possibilité ventions avanta-urer. Après trois e hésitation, les it dans l'îlot du



Le 14 rue du Renard Prêchant, qui longtemps a servi de dépôt d'ordures, était connu des pompiers qui venaient régulièrement y éteindre des débuts d'incendie. Il est en train d'être restauré.

Cet immeuble se trouvait dans la cour du 12, rue du Renard Prêchant. Y habitaient, une trentaine de personnes, immigrées célibataires en France pour la plupart.



Ces deux immeubles appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont aujourd'hui restaurés. Les logements sont conventionnés, ce qui veut dire que pour y entrer, les ressources des nouveaux locataires doivent être inférieures à un certain plafond. En fonction de ses ressources, le locataire peut par ailleurs obtenir une aide, l'A.P.L., qui peut couvrir plus de la moitié de son loyer.



11, rue du Renard Prêchant: 6 logements restaurés: 3 une pièce et 3 deux pièces. Le loyer d'un deux pièces est de 1.130 F plus 250 F d'avance sur charges. A l'entrée, caution de 2.000 F et frais d'agence de 720 F.

13, rue du Renard Prêchant: 12 logements restaurés dont 4 1 pièce, 5 2 pièces et 3 logements de plus de 2 pièces. Le loyer d'un 1 pièce se monte à environ 900 F par mois, celui d'un 2 pièces à environ 1.100 F par mois.



16, rue du Renard Prêchant: une douzaine de logements restaurés. Loyer: 1.000 F environ pour un 1 pièce, 1.700 F pour un 2 pièces, 2 pièces très petit en duplex avec 2 salles de bains. Deux salles de bains pour quoi? La caution se monte à environ deux mois de loyer.

24 logements HLM ont été construits cour du Brochet. D'autres sont encore prévus mais leur construction tarde. Les premiers logements ont servi à reloger des familles qui ont dû quitter leur logement pour raison de travaux et des familles mal-logées du quartier. Ils n'ont pas été en nombre suffisant: de nombreux habitants ont quitté le quartier sans pouvoir choisir. Pour qui la restauration? L'avenir le dira car tout n'est pas joué dans l'îlot du Renard Prêchant.

des subventions d'Etat et à organiser une action globale de restauration sur le quartier (ce qui s'oppose aux actions ponctuelles dont parlait le Maire). Selon le CARDEK, le maintien de la petite propriété va à l'encontre des stratégies des promoteurs qui cherchent à regrouper des parcelles de terrain pour réaliser des opérations immobilières importantes; de la même manière qu'il associe les réalisations des promoteurs aux notions de standing et d'expulsions le CARDEK associe le maintien de la petite propriété au rôle social de l'habitat et au maintien des habitants; c'est vraisemblablement sans mesurer tous les effets qu'aura quelques années plus tard la restauration et peut-être sous l'influence des propriétaires qu'on pourra lire dans le compte rendu d'une importante réunion: *En dépit de l'opinion généralement répandue selon laquelle la réhabilitation n'est possible que si la collectivité donne les immeubles aux promoteurs sociaux, le CARDEK affirme que la réhabilitation est économiquement rentable.* Il n'y a donc pas de guerre à outrance contre les propriétaires même si l'occupation symbolique du 12, rue Fritz en 1975 et surtout la squattérisation 6, rue Paul Janet et 15a, b, c, rue Fritz l'année suivante montrent que des actions virulentes sont possibles. Le CARDEK considère que dans certaines conditions, les intérêts des propriétaires et des locataires peuvent être compatibles. Cette compatibilité suppose bien sûr un certain comportement des propriétaires: qu'ils n'agissent pas comme des promoteurs donc qu'ils considèrent leur propriété — qu'ils possèdent généralement par héritage — comme un patrimoine familial, donc inaliénable et non comme un objet de spéculation. Il faut pour cela réduire la différence qui peut exister entre le revenu que procurera la vente éventuelle du patrimoine à un promoteur immobilier ou à une personne capable d'investir, et la rente qui peut être extraite par la location. Une hausse de cette rente qui de par la loi du 1^{er} septembre 1948 est très basse pour les immeubles vétustes paraît donc nécessaire pour maintenir chez le propriétaire un intérêt pour la gestion; à travers l'amélioration de l'habitat qui en principe met en jeu l'amélioration des conditions de logement de l'habitant, existe aussi l'amélioration de la rente. C'est sur un équilibre des intérêts que peut alors être réalisée la restauration sociale pour laquelle milite le CARDEK. Cet équilibre est précaire; il tient essentiellement au choix du propriétaire, mais aussi à l'attitude du locataire dont le CARDEK en favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un quartier, à une communauté, en révélant des droits légaux et des droits nouveaux de vivre à la Krutenau, suscite le désir et la volonté de rester et de bénéficier des améliorations effectuées.

2) L'équilibre étant, comme nous l'avons dit, précaire et donc susceptible d'être fréquemment rompu, le CARDEK propose l'intervention des constructeurs sociaux; c'est le second axe de sa politique de l'habitat. Cette proposition va à l'encontre des pratiques établies pour des raisons idéologico-économiques de construire le logement social dans les quartiers périphériques et à l'encontre des intentions du Maire qui déclarait qu'il n'y aurait pas de logements HLM au centre-ville. Ce choix du CARDEK va cependant dans le sens d'une évolution qui s'annonce au sein du mouvement HLM: par un décret du 2 mars 1973, les organismes HLM viennent d'être autorisés à acquérir ou à louer des immeubles anciens pour les restaurer et les gérer; une adaptation des normes HLM est prévue pour tenir compte de la configuration des lieux.

L'Evolution de la politique municipale à la Krutenau: un sursis pour la population du quartier?

1975 va être l'année d'un tournant dans la politique municipale à la Krutenau; dans ce tournant, on peut trouver des réponses partielles aux demandes du CARDEK:

— d'une part la Municipalité adopte le 12 septembre un arrêté qui limite les hauteurs de construction dans le quartier et les ramène approximativement à la moyenne des hauteurs des constructions existantes. Cet arrêté est interprété par le CARDEK comme un choix de privilégier la restauration par rapport à la rénovation; en lui-même il n'est pas porteur de garanties quant à l'usage futur des logements qui seraient ainsi restaurés. La Municipalité en parle comme d'un coup d'arrêt à la spéculation foncière: l'arrêté mécontentera effectivement quelques promoteurs ayant acquis des immeubles anciens pour les démolir et effectuer des opérations immobilières en cons-

truction neuve; l'arrêté sera même attaqué au Tribunal Administratif par un propriétaire. La spéculation n'est en fait bloquée que temporairement, le temps d'une adaptation de la promotion immobilière à cette nouvelle réglementation et non définitivement comme le laisse entendre la Municipalité et M. Lorentz qui à l'occasion des élections cantonales de 1982 — soit six ans et demi plus tard — déclarait encore: *l'arrêté municipal (...) a cassé net la spéculation immobilière (...)*

— d'autre part, à titre expérimental, le Conseil Municipal dans sa dernière séance de l'année, le 15 décembre prendra la décision définitive de louer l'immeuble du 12, rue Fritz (8 logements) à l'office public de HLM de la Communauté Urbaine. Des projets de logements sociaux qui seraient construits par un organisme HLM dans l'îlot du Renard-Préchant sont également annoncés.

La question de savoir si ces nouvelles dispositions constituent un sursis pour la population ou une garantie à plus long terme de son maintien dans le quartier, et d'une manière générale du maintien du caractère populaire de la Krutenau agite bien sûr les esprits. La poursuite des activités des promoteurs, principalement dans le secteur de la place du Foin où le CARDEK tente de contrer trois d'entre eux... dont l'adjoint au Maire Emile Kœhl laisse de sérieux doutes.

Mais, malgré la fragilité de la situation, il est évident que la Municipalité a notoirement fait évoluer ses projets: pour avoir trop longtemps tergiversé, la Ville n'était plus à même lorsqu'elle avait pris sa décision de rénover de mener jusqu'au bout sa politique; sans être officiellement abrogé, le projet de voirie s'est retrouvé caduque du fait de l'arrêté limitant les hauteurs de construction.

Une victoire pour le CARDEK?

Cette évolution rejaillit alors sur le CARDEK dont l'influence aux yeux de la population paraît avoir été déterminante. Certes la Municipalité ne fait pas valoir qu'elle cède à une quelconque pression (Monsieur Pflimlin était resté évasif au mois de mai quand il reçut une délégation du CARDEK) et M. Lorentz de son côté se félicite de ces nouvelles options mais c'est généralement le CARDEK qui passe pour être l'inspirateur et l'intervenant qui a su mettre en évidence auprès de la population et des éléments réformistes du Conseil Municipal les problèmes sociaux (en particulier les expulsions) que posait la vétusté de l'habitat si elle n'était traitée que par la promotion privée.

A l'intérieur de l'association, il est admis que le changement de politique municipale est dû à plusieurs facteurs et que le CARDEK ne peut se targuer d'en être, à lui seul à l'origine. Différents facteurs ont été évoqués qu'il ne nous paraît pas d'ailleurs possible de hiérarchiser. (...)

Le CARDEK et le mouvement culturel et revendicatif qui le précède ou l'entoure, le changement des valeurs urbaines et la nouvelle politique gouvernementale en faveur de l'habitat ancien qui se dessine, la crise économique, sont des composantes d'une situation qui a forcé la Municipalité à un revirement. (...)

Quelque soit la part de responsabilité qu'il convienne d'attribuer au CARDEK dans ce revirement municipal, il ne fait pas de doute que les choix de la Ville de Strasbourg reprennent, du moins dans les formes (la restauration, le début de l'intervention de l'OPHLM) des options avancées par l'association de quartier. Le CARDEK sort donc grandi de cette bataille, qui fut avant tout une bataille contre la rénovation. Nous pensons a posteriori que cette bataille était plus facile à mener que celle de la restauration qui allait lui succéder. La rénovation avait contre elle d'être claire quant à ses effets: départ préalable des locataires, défiguration du quartier. La restauration du quartier a pour elle de flatter l'œil, d'aller dans le sens des valeurs urbaines actuelles; ses effets en seront d'autant plus insidieux au niveau idéologique (le mythe du village et du passé idyllique) et tout aussi efficaces quant à la mutation sociologique.

L'étape qui aura été franchie de la rénovation à la restauration était pourtant nécessaire; elle était du domaine de ce que pouvait obtenir un comité de quartier. Bien sûr, elle n'atteint pas en profondeur les mécanismes de la production du logement: déjà au terme de cette phase de construction du CARDEK, des promoteurs s'annoncent rue Sainte-Madeleine et rue de Zurich sur le marché du logement ancien.

Joël COLIN

(1) D'après J. Klotz, les statuts ont été élaborés non par les communistes, mais par un juriste qui tiendra la permanence dont il est question plus loin.

(2) Cet intertitre et les suivants ne sont pas de l'auteur.